

LES RENDEZ-VOUS

R DV ENVIRONNEMENT
SÉCURITÉ

UNION DES
ENTREPRISES | UE35

Plan de Mobilité Entreprise Quelles opportunités pour votre entreprise ?

Mardi 13 février 2018 – 9:30 – 11:30

Lieu : UE35 – 2 Allée du Bâtiment, Rennes

La loi relative à la transition énergétique rend obligatoire le plan de mobilité au 1er janvier 2018 (anciennement plan de déplacement entreprise) pour les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site et situées dans le périmètre d'un Plan de Déplacement Urbain.

Au-delà d'une mise en conformité réglementaire, la réalisation d'un Plan de Mobilité répond à de nombreux enjeux pour les entreprises et peut ainsi être mis en place dans tout type d'entreprise :

- Des enjeux environnementaux avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Des enjeux sociaux avec la réduction du risque routier, du stress et de la fatigue des collaborateurs
- Des enjeux économiques avec la réduction des coûts liés aux déplacements

Ainsi,

- Comment répondre à cette obligation ou mener une démarche volontaire ?
- Quels sont les outils disponibles ?
- Comment transformer cette obligation en opportunité pour votre entreprise ?

L'UE 35 vous propose de faire le point sur ce sujet, à l'occasion de son prochain RDV Environnement Sécurité.

Intervention de Jean-Luc HANNEQUIN de BRETAGNE MOBILITE AUGMENTEE (BMA) :

- Rappel du contexte réglementaire
- Retours d'expériences d'entreprises
- Dynamique de réalisation du Plan de mobilité
- Présentation de la [plateforme BMA](#)
- Opportunités pour les entreprises

Liens utiles :

[Mobilité CQFD](#)

[Regard sur les plans de mobilité](#)



Inscription en ligne : [cliquez ici](#)

Contacts Pôle Développement Durable au 02.99.87.42.97

Emmanuelle Brocchi, Responsable Pôle Développement Durable

Laura Lebon, Assistante – laura.lebon@ue35.fr